

Le 18 octobre 2021

FLA 07

Une réservation a été effectuée sur une partie de mon terrain "parcelle n° 98 AV du PLU.

Ainsi je vous demande le retrait de celle-ci car elle me semble inutile, un réalignement de terrain est suffisant.

Considérant la situation géographique de la Salle François Willon et de mon terrain, il m'a paru logique d'acquiescer les parties des parcelles non arborées pour tant au plus près de la Salle en question, comprenant des terrains qui sont pas mis en réservation, malgré une proximité évidente et des parkings laissés à l'abandon devant de garage à ciel ouvert.

Tout ceci contribue de ce côté là du terrain qui est arboré (style micro forêt)

C'est dommage de détruire une nature existante (un arbre me p 20 à 50 ans à passer)

Je prie que la Salle Henri Willon a été rénovée récemment, je pense que la mairie a cette chose à financer côté forêt.

Actuellement le déroulé de vente de notre maison, à cause de cette réservation les futurs acheteurs n'ont pas confiance dans ce projet de PLU.

Moi-même avec enfant j'aurais profité de cette maison et nous repartis sur un nouveau départ avec enfant initié à des propositions d'emplois.

Comptant sur votre compréhension pour une étude plus approfondie, plus écologique et humaine pour annuler cette réservation sur notre terrain.

